Nouveaux timbres-poste

Les Postes canadiennes émettront trois nouveaux timbres le 8 août prochain. Chacun des timbres est consacré à un arbre du Canada.

Le tremble, qui est représenté sur le timbre courant de 15¢., appartient à la famille des peupliers. On retrouve ce feuillu dans toutes les régions boisées du Canada. Il préfère la terre glaise, sableuse ou graveleuse, humide et bien drainée. Il atteint en moyenne une taille de 40 à 60 pieds et un diamètre de 8 à 10 pouces. En forêt, le tremble est habituellement supplanté par d'autres espèces parce qu'il supporte très mal l'ombre. Son nom lui vient du fait que ses feuilles tremblent à la moindre brise. Sur le marché, cet arbre sert surtout à fabriquer la pâte de bois.

Le sapin de Douglas représenté sur le timbre de 20¢ pousse dans les forêts de la côte du Pacifique, préférant la terre glaise sableuse profonde et bien drainée, où l'humidité du sol et de l'air est abondante. Il atteint généralement 200 pieds de hauteur et jusqu'à 9 pieds de diamètre, mais certains peuvent dépasser 300 pieds et atteindre 15 pieds de diamètre ou plus. Ses racines robustes lui donnent une grande stabilité lui permettant de résister aux vents violents; c'est pourquoi certains spécimens ont vécu plus de 1 000 ans. Le sapin de Douglas est d'une grande importance commerciale. Son bois exceptionnellement résistant est très estimé pour les pièces de charpente et pour une multitude d'autres usages.

L'érable à sucre est l'un des plus grands feuillus du Canada; il atteint souvent de 80 à 90 pieds de hauteur et trois pieds de diamètre. Il pousse dans les forêts des Grands lacs, du Saint-Laurent et de l'Acadie, préférant les sols profonds, humides, bien drainés, et dont le sous-sol contient du calcaire. L'érable à sucre supporte bien l'ombre et peut se bien développer dans les sous-bois. Cette essence est estimée pour sa grande beauté; il est très décoratif, particulièrement à l'automne, lorsque ses feuilles prennent les teintes de rouge, de jaune et d'orange. C'est de sa sève qu'on tire le sirop et le sucre d'érable; son bois dur est fort recherché.

Pourquoi je suis fière d'être Franco-Ontarienne

Monique Giroux, 11 ans, élève de l'école Georges-Étienne-Cartier, d'Ottawa, a d'excellentes raisons d'être fière: elle a gagné le concours "Pourquoi je suis fière d'être Franco-Ontarienne". Le concours était ouvert à toute la population francophone d'Ottawa et de Vanier.

Mais le succès apporte des problèmes! les deux passe-temps préférés de Monique étant la lecture et la natation elle déclare: "Maintenant je ne sais pas si je deviendrai écrivain ou nageuse professionnelle quand je serai grande".

Voici le texte qui a valu à Monique d'être classée première au concours.

"Être Franco-Ontarienne veut dire beaucoup... C'est habiter une province magnifique à l'intérieur d'un bien beau et grand pays. Voilà pourquoi j'en suis si fière!

"Être Franco-Ontarienne, c'est faire

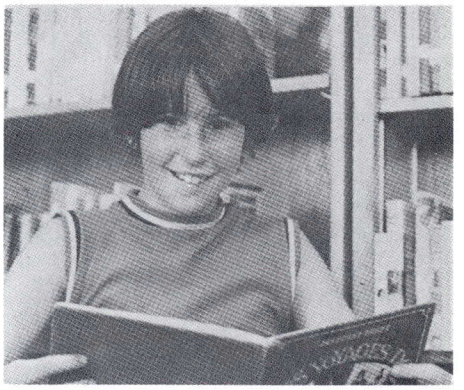

partie de cette province qui abrite le Parlement du Canada, où tant de choses importantes se décident. Ottawa, c'est notre belle capitale fédérale, avec ses espaces verts, ses fleurs, ses cours d'eau. Voilà pourquoi j'en suis si fière!

"Être Franco-Ontarienne, c'est côtoyer des gens de tous les pays lointains, leur parler en français, avoir la chance de connaître leurs coutumes, leur langue, leur façon de vivre; c'est alors que je peux les apprécier et être plus compréhensive envers eux. Voilà pourquoi j'en suis si fière.

"Enfin, pour moi, être Franco-Ontarienne, c'est surtout pouvoir m'exprimer dans ma langue maternelle en toute liberté, chez moi, à l'école, dans ma paroisse; c'est faire partie de ce fier groupe de francophones qui, malgré toutes sortes de difficultés, parviennent à les surmonter et peuvent, avec orgueil, crier bien haut: Nous sommes vraiment fiers d'être Franco-Ontariens!"

Nouvelles relations diplomatiques

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé l'établissement de relations diplomatiques entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'État comorien. Désireux de resserrer davantage les liens d'amitié entre leurs peuples ainsi que de promouvoir leur coopération basée sur les principes de la Charte des Nations Unies, les deux gouvernements ont convenu d'établir, depuis le 29 juin 1977, des relations diplomatiques au niveau d'ambassadeurs.